



Sainte-Foy de Longas

*Bulletin
Municipal*

2024



Maquette,
mise en page
et impression :

GRAPHX24.COM
24150 LALINDE

Directeur de publication et crédit photos :
Thierry LASCAUX
Mairie - 24510 Ste-Foy de Longas
Édition : 04/2025

LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Après une longue éclipse due (en partie) aux années Covid et sûrement aussi à une usure des auteurs, votre bulletin municipal revient. La ligne éditoriale n'a pas changé : sa vocation reste de faire un rappel des événements marquants de ces années d'absence et des derniers travaux accomplis dans la commune, complétés de quelques informations pratiques.

Exercice compliqué que de résumer ces années en quelques pages sans commettre d'oubli impardonnable, si à la fin de la lecture de ce numéro une question vous taraude : n'hésitez pas à nous en faire part (mail, tél, etc.) et nous essaierons de combler ce manque.

Dans le droit fil de mon dernier mot de 2017/2018, j'aurais pu commencer par : on l'a fait !! En ces temps de morosité ambiante et de confinement d'alors, il est agréable de se remémorer cette 22^e édition des Fidésiades chez nous (en 2019). Ce qui semblait au départ un défi fut au final une superbe réussite qui nous a fait oublier le travail, la pression, les réunions animées, pour nous laisser des provisions de bons souvenirs.

Cela ne fut possible que grâce à toutes les bonnes volontés qui ont soutenu et œuvré ensemble : associations, agriculteurs, individualités, élus, personnel, partenaires, etc.

Que toutes et tous soient ici chaleureusement remerciés.

L'année 2020 restera l'année des contrastes. Elle commençait bien avec l'élection dès le 15 mars, d'une équipe municipale rajeunie et renouvelée.

Mais un invité surprise venu de lointaines contrées s'invitera et perturbera nos vies quotidiennes : le COVID était parmi nous !

L'organisation de la plantation des maïs suspendue, la vie municipale et associative au ralenti, quel contraste avec notre vie foyenne habituelle.

La vie associative fut aussi durement touchée avec la disparition soudaine d'un de ses piliers : Maurice Delmares.

Son souvenir reste vivace parmi nous et j'espère que cette nouvelle année permettra aux associations d'organiser à nouveau de bons moments à partager ensemble.

Je profite de ces quelques lignes pour encourager et remercier tous les bénévoles et les bonnes volontés qui œuvrent à l'animation de notre village.

J'associe à mes remerciements toute l'équipe municipale toujours motivée et le personnel qui nous accompagne efficacement au service de toutes et tous malgré un début de mandat compliqué par le confinement.

Chères Foyennes, chers Foyens, au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite plus que jamais que l'année 2025 vous apporte de bonnes choses au sein de vos foyers et avant tout une bonne santé.

Prenez soin de vous.

Bonne lecture

Votre maire, Thierry LASCAUX

FINANCES DE LA COMMUNE

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour l'année. Il doit être voté par le Conseil Municipal.

Le budget se compose de deux sections : Fonctionnement et Investissement qui s'équilibrent chacune entre recettes et dépenses, elles sont interdépendantes : il ne peut y avoir de budget d'investissement que si le budget de fonctionnement le permet en n'utilisant pas la totalité du budget général de la commune. Concrètement, plus les dépenses de fonctionnement sont ajustées et limitées, plus les investissements sont possibles.

| | | 2024 | |
|----------------|--|---|--|
| FONCTIONNEMENT | DÉPENSES | RECETTES | |
| | <ul style="list-style-type: none">▶ Dépenses quotidiennes (téléphone, électricité, achat de petit matériel, carburant, entretien du matériel et des bâtiments...)▶ Charges du personnel et indemnité des élus▶ Cotisations aux syndicats▶ Subvention aux associations▶ Charges financières (intérêt des emprunts)▶ Opérations d'ordre (virement à la section d'investissement...) | <ul style="list-style-type: none">▶ Impôts et taxes▶ Dotations de l'état▶ Revenus des loyers▶ Produits exceptionnels▶ Report de l'année N-1 | |
| | Total 451 841 € | Total 451 841 € | |
| INVESTISSEMENT | DÉPENSES | RECETTES | |
| | <ul style="list-style-type: none">▶ Achat de matériel▶ Travaux sur bâtiment, voirie▶ Remboursement du capital des emprunts | <ul style="list-style-type: none">▶ Subvention d'investissement▶ Opération d'ordre (virement de la section de fonctionnement)▶ FCTVA (remboursement de la TVA pour les achats d'investissement)▶ Emprunt▶ Report de l'année N-1 | |
| | Total 405 306 € | Total 405 306 € | |

IMPÔTS : TAXE FONCIÈRE

Depuis plusieurs années le taux d'imposition voté par notre commune n'a pas augmenté mais vous payez tout de même chaque année un peu plus d'impôts.

Cela est dû à plusieurs faits :

- ▶ L'augmentation des bases (valeur locative théorique fixée par les services de l'état). Ce montant est réévalué en cas de travaux sur votre habitation ou d'office de temps en temps. Une grosse réévaluation a eu lieu dernièrement.
- ▶ L'augmentation du taux intercommunal

A noter que depuis quelques années la présentation du taux communal (20.46%) est faussée par l'ajout du taux Départemental (26 %) dans la même colonne sous l'étiquette « Commune » !

AIDES DE LA MAIRIE

La mairie vous accompagne dans la rénovation et la transition énergétique de vos habitations en attribuant une aide financière venant compléter les dispositifs régionaux et nationaux existant pour favoriser l'intégration d'équipement de production d'énergie utilisant des ressources renouvelables et l'économie d'eau potable.

Les travaux subventionnables sont les suivants :

- | | |
|--|-------|
| ▶ Chauffe-eau solaire individuel : | 300 € |
| ▶ Chauffage solaire : | 500 € |
| ▶ Panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation : | 200 € |
| ▶ Acquisition de citernes d'eau de pluie de + de 2 000 L : | 350 € |
| ▶ Géothermie (hors capteur plan) : | 500 € |

Toute demande d'aide est à déposer à la mairie. Elle pourra faire l'objet de vérification, notamment par les commissions environnement et bâtiments.

Pour les élèves ou étudiants de nos communes le département offre des bourses départementales pour l'éducation ainsi que des bourses de séjours pour les colonies de vacances.

Pour les étudiants pensez à demander votre bourse d'étude et bourse Erasmus, les apprentis ne sont pas en reste s'ils demandent leur prime d'apprentissage...

TRAVAUX

Pour éviter de produire un pavé indigeste au vu de la longue période concernée, je vous propose de faire un petit rappel des travaux, des dernières années.

Nous retiendrons de 2022 / 2023 :

Une grosse tranche de travaux de voirie sur les secteurs des Vignes, l'impasse de Peyrelevade, Camberoux / Puyjalard, les Grèzes (de la RD 32 à la combe de Lol), etc.

Tout cela accompagné de « point à temps » et reprises ponctuelles sur le reste du réseau.

Une nouveauté coté VOIRIE : suite aux demandes répétées de la Communauté de Communes, nous avons accepté de transférer une partie de notre réseau à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il s'agit des voies suivantes :



Route de Pique (que la partie Ste FOY, Pressignac a refusé), la VC 302 de la Cabane aux Russies , la VC 304 des Fargues à Pezuls (avec la liaison du château d'eau) et la VC de l' Ortussol.

Ces voies sont toutes regroupées coté sud de notre commune et sont mitoyennes avec des tronçons déjà exploités par la CCBDP.

Coté bâtiments, vous avez pu voir que notre église a bénéficié de

travaux de réfection / réparation des vitraux dont voici le financement :

| Vitraux - financements | Montant TTC |
|---------------------------|--------------------|
| DETR | 7 989,77 € |
| Conseil Départemental | 6 658,15 € |
| FCTVA | 5 241,29 € |
| Autofinancement | 12 069,85 € |
| TOTAL dépenses TTC | 31 959,06 € |

Toujours coté église nous avons aussi changé le moteur de balancement de la cloche et son coffret électrique pour environ 3000 € et refait le plancher du clocher pour 1000 €.

Les travaux d'accessibilité aux bâtiments communaux sont terminés pour un coût total de 36 250 € TTC (dont 13 654 € TTC d'autofinancement).

Devant l'évolution des règles d'urbanisme qui deviennent de plus en plus drastiques car il devient très compliqué de bâtir à la campagne, le Conseil Municipal a eu l'opportunité d'acheter l'ancienne maison « Blondy » en centre bourg, ainsi que les deux parcelles de terrain à l'ouest (côté La Roque). Cet achat a été réalisé pour un montant d'environ 30 000 € et servira de base pour une redynamisation du centre de notre village.



Nous retiendrons de 2024 :

Une nouvelle tranche de travaux de voirie sur le secteur des Vignes, mais aussi Lol avec la partie mitoyenne avec St Laurent (remerciements à M. TAULOU pour définir en commun les priorités et le suivi de chantier), aux Vignes coté RD 32 (busage HS), aux Placettes au départ du RD 32 (la montée), aux Perroux + branche vers le Rosier, le chemin de Moulin Pommier, Lannaud, etc...



Tout cela accompagné de « point à temps » et reprises ponctuelles sur le reste du réseau (total investissements pour la voirie : 77 070 €)

Nous avons aussi mis en place l'adressage normalisé tout en conservant au maximum les noms de nos lieux-dits.

Coût des fournitures = Total 12 078 € (pose des plaques de rues par les élus).

Ces plus grosses dépenses ont été complétées par quelques achats plus modestes dont voici un aperçu :

| | Montant TTC |
|---|-----------------|
| Renouvellement des 2 ordis de la Mairie | 1 143 € |
| Logement haut : isolation + clim réversible | 8 336 € |
| Tente 6 x 3 m + tables Salle des Fêtes | 4 225 € |
| Salle des Fêtes : sono + vidéo projecteur + écran (posé par nos élus) | 2 709 € |
| TOTAL dépenses TTC | 16 413 € |



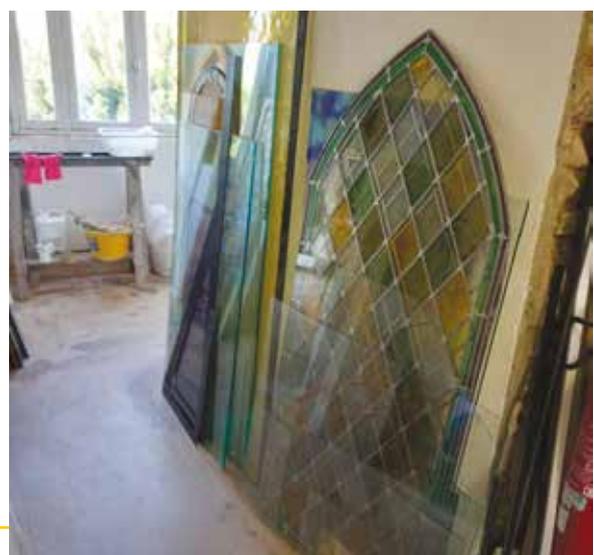
ÉGLISE, RESTAURATION DES VITRAUX EN 2022

La restauration des vitraux de l'église de notre commune devenant urgente, nous avons fait appel aux spécialistes de l'Atelier Martin L.G, connus pour leur travail de qualité.

Installé depuis plus de trente ans à Nontron, Martin L.G. est une entreprise consacrée à la création et la restauration de vitraux religieux et laïcs, traditionnels et contemporains, pour les professionnels et les particuliers. Très complète et autonome, elle détient sa propre sapine, un grand four pour cuire la peinture sur verre ou faire du fusing (superposition de morceaux de verre collés à froid puis fusionnés ensemble à très haute température) ou du thermoformage (technique consistant à poser à froid une ou des feuilles de verre, éventuellement colorées, sur une forme réfractaire dont elles épouseront le relief à la cuisson). Elle fabrique également les raquettes de protection en cuivre et les bavettes en plombs qui maintiennent le vitrail et détient un large choix de verres anciens.



Gérard DEPLAT, accompagné de sa jeune apprentie, aujourd'hui nouvelle gérante, **Maddy SYLLA**, ont eu à cœur de s'occuper du projet.



Une visite détaillée et commentée de leur atelier a pu avoir lieu en août 2022, au grand plaisir des participants.

Les vitraux, auparavant démontés, y ont ensuite été nettoyés et réparés à l'identique. La serrurerie a été, quand c'était nécessaire, changée. Les panneaux, après ce travail admirable, ont été remontés dans l'église dès décembre.

L'inauguration s'est faite en janvier 2023 en présence de Monsieur le Sous-préfet, de Monsieur le Sénateur et des Foyens et Foyennes qui ont pu y admirer toute la finesse, la luminosité et les couleurs retrouvées.

Création d'un nouveau vitrail côté place



FIBRE

Notre commune est raccordée à la fibre, mais celle-ci n'est pas encore en fonctionnement.

L'équipe municipale a inauguré le NRO (Nœud de Raccordement Optique) installé dans le bourg le 17 septembre 2024 en présence de plusieurs responsables politiques et acteurs numériques.

Vous serez prochainement informé de l'activation du réseau fibre. Dès lors ce sera à vous d'en faire la demande chez l'opérateur de votre choix. Attention au démarchage abusif.

Le raccordement à la fibre est gratuit et non obligatoire mais il faut garder à l'esprit que le réseau cuivre sera supprimé à l'horizon 2030.

Pour vous tenir informé : vous avez accès au site de la mairie, ou au site du syndicat mixte du Périgord numérique chargé du déploiement de la fibre en liens avec le service de la région le NATHD (Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit).

Le NATHD est le site de référence en matière de haut débit (informations d'éligibilité, panne réseau ou autres).

Vous trouverez ci-dessous les principaux supports d'information permettant d'appréhender au mieux les questionnements afférents à ce projet :



QUAND LA FIBRE ARRIVE-T-ELLE CHEZ MOI ?

- ▶ Vous pouvez consulter l'avancement des travaux sur notre carte interactive prévue à cet effet sur le site internet www.perigordnumerique.fr
- ▶ Dès le début de l'ouverture commerciale vous pourrez vérifier votre éligibilité sur la carte de nathd.fr : www.nathd.fr rubrique éligibilité

QUELLES SOLUTIONS ALTERNATIVES POUR AVOIR LE TRÈS HAUT DÉBIT EN ATTENDANT LA FIBRE ?

- ▶ Périgord Numérique propose une aide permettant de financer l'acquisition de matériel et l'installation pour recevoir le haut débit via les technologies alternatives (parabole pour le satellite ou antennes pour la 4G fixe). Il suffit de remplir le formulaire suivant :

demarches.dordogne.fr/guides-des-aides/smpn/subv-acquisition-solution-alternative



● L'élagage garantit l'accès de tous au service public de la Fibre

Comme le réseau de télécommunications cuivre historique, le réseau public de fibre optique est déployé en souterrain ou en aérien sur des poteaux. En aérien, l'élagage régulier de la végétation aux abords du réseau garantit la qualité du service de télécommunications et la sécurité des personnes et des biens.

La végétation qui endommage le réseau (par chute d'arbre, de branches ou frottement sur les câbles...), qui empêche sa maintenance ou le raccordement d'un usager à la Fibre est une cause importante de service dégradé ou coupé.

De plus, les risques de chute de branche et de coupure des services de téléphonie et d'Internet augmentent considérablement lors des phénomènes climatiques violents. Ceci peut s'avérer lourd de conséquences pour les usagers (particuliers, entreprises, collectivités...) et leur sécurité, notamment en cas d'urgence (personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc.)

Un élagage régulier et conforme aux normes en vigueur constitue donc un enjeu majeur pour la qualité et la pérennité du service public de la Fibre qui a vocation à remplacer le réseau de télécommunications cuivre d'ici 2030.

La responsabilité du propriétaire est engagée

1- Les propriétaires des arbres et de toute végétation sont responsables de leurs entretiens

2- Un réseau coupé par une branche engage la responsabilité du propriétaire de l'arbre

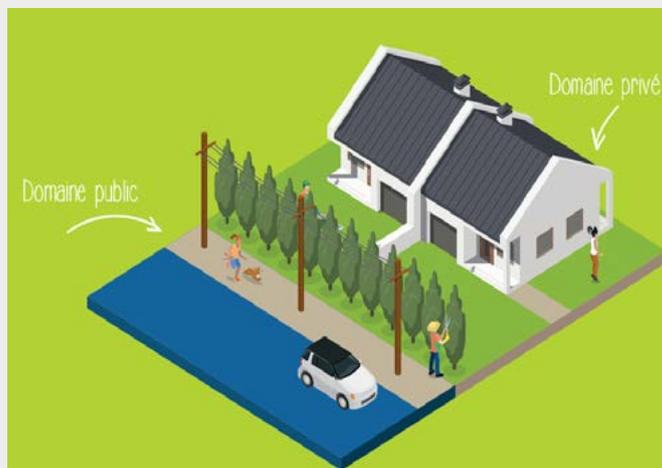
3- Dans le cadre des contrats d'assurance Habitation, la responsabilité civile du propriétaire peut prendre en compte les dommages causés par ses arbres (se renseigner auprès de l'assureur).

➔ Que dit la Loi ?

Article L.51 du Code des postes et des communications électroniques :

«Les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public permettant d'assurer des services fixes de communications électroniques, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage, sont accomplies par le propriétaire du terrain, (...) que le réseau soit implanté sur la propriété ou non et, que la propriété soit riveraine ou non du domaine public»

Si le propriétaire ne réalise pas les travaux d'élagage, ce même article autorise, après notification au propriétaire et au Maire, l'exploitant du réseau à procéder aux opérations d'entretien aux frais du propriétaire.



REDEVANCE INCITATIVE ORDURES MÉNAGÈRES

Initialement prévue pour 2021, la redevance incitative pour les ordures ménagères est rentrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Il y a 4 points d'apport volontaire à Sainte Foy de Longas :

LE BOURG

- ordures ménagères (le 'sac noir')
- matériaux recyclables (le 'sac jaune')
- carton
- verre
- piles

LA CADENALIE

- ordures ménagères (le 'sac noir')
- matériaux recyclables (le 'sac jaune')
- carton
- verre

CAMBEROUX

- ordures ménagères (le 'sac noir')
- matériaux recyclables (le 'sac jaune')
- carton

LA FRESTAL

- ordures ménagères (le 'sac noir')
- matériaux recyclables (le 'sac jaune')
- carton
- verre

Avec votre carte vous pouvez ouvrir toutes les bornes noires, sur notre commune, ainsi que sur les autres communes sous la gestion de la SMD3 et accéder aux déchetteries.

Ces premières années d'utilisation de ces bornes nous montrent que les Foyens trient bien leurs déchets, et nous en sommes fiers !

Cependant nous regrettons que les efforts de tri ne se retrouvent pas sur le montant de notre facture incitative.

Si vous rencontrez des problèmes (déchets sauvages, bornes pleines, mauvais fonctionnement), n'hésitez pas à appeler le SMD3 (tél **09 71 00 84 24**) ou la Mairie, pour garder notre village propre !



La Rampinolle
24660 Coulouneix-Chamiers
09 71 00 84 24
contact@smd3.fr
www.smd3.fr



MISE EN PLACE DU SITE INTERNET OFFICIEL DE LA COMMUNE

Un site internet officiel de la commune a été créé à destination des habitants et plus.

Le site internet est construit sur la base de plusieurs pages :

Une page d'**accueil** sur laquelle sont affichés les principaux événements à venir sur le territoire, ainsi que les principales actualités intéressants les habitants.

Une page « **la mairie** » sur laquelle vous trouverez les anciens bulletins, les comptes-rendus du conseil municipal, des informations sur l'intercommunalité....

Une page « **vie pratique** » présentant les principales démarches administratives, aides à la personne, modalités de gestion des déchets, point sur l'environnement, l'éducation...

Une page « **urbanisme** » dédiée aux documents d'urbanisme notamment.

Une page « **histoire et territoire** » qui parle un peu de la commune.

Une page « **artisans et entrepreneurs** » listant les divers professionnels présents sur notre territoire.

Une page « **vie associative et loisirs** » présentant les associations communales.

N'hésitez pas à le consulter !



L'adresse du site officiel de la commune : www.sainte-foy-de-longas.fr



NOUVELLE ENTENTE SCOLAIRE

Une convention de regroupement scolaire a été signée en 2021 entre les communes de Pressignac-Vicq, Mauzac et Grand-Castang, Sainte Foy de Longas et Pezuls.

Elle concerne tous les enfants scolarisés dans les différents niveaux de l'enseignement maternel et primaire. Une soixantaine d'élèves sont ainsi répartis sur 3 classes au sein des écoles communales du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Mauzac et Grand-Castang et Pressignac-Vicq. Les maternelles, CP et CE1 sont à Mauzac et les plus grands sont à Pressignac. Ils continueront ensemble leur scolarité au collège du secteur qui se situe à Lalinde.

Les plus petits sont acceptés dès 2 ans et demi. Les directeurs des écoles se tiennent à disposition des parents et futurs élèves pour une visite des locaux et discussion autour des pédagogies utilisées.

Un service de restauration, ainsi qu'une garderie et un service de ramassage scolaire sont également proposés.

ECOLE DE PRESSIGNAC



ECOLE DE MAUZAC



GYM LOISIR DE LONGAS

Une nouvelle association, née en 2022, est en activité sur le territoire communal.

Gym Loisir de Longas propose une à deux séance(s) de gymnastique d'entretien par semaine, les mardis et jeudis.

L'activité se déroule à la salle des fêtes de la commune, en soirée.

Elle est animée par Christian Gadeyne, entraîneur diplômé : du renforcement musculaire, un peu de cardio, des ateliers « tabata » sont ainsi proposés au fil des séances...

Un peu plus d'une vingtaine de personnes sont licenciées cette année.



L'association a aussi organisé fin 2024 une randonnée sur le territoire communal au profit du Téléthon. Un moment sympathique et utile !

Engagement 2024/2025 (licence fédération FSCF + adhésion à l'association) : 30 €/an.

Renseignements auprès du bureau de l'association :

Céline Gadeyne (06 50 45 44 75),

Catherine Azzola (06 62 39 60 13)

ou Céline Lascaux (06 70 42 64 75)



PROCÉDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES AU CIMETIÈRE

Au fil du temps et des enterrements, on a pu constater que le nombre d'emplacements disponibles a fortement baissé et que de nombreuses concessions présentent des signes de vétusté voire d'abandon.

Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer ces emplacements délaissés, une procédure de reprise de concession est entamée.

Un travail de recensement a été effectué dès septembre 2020 avec prises de photos et descriptif de l'état général des tombes et une liste a été dressée. Les numéros des concessions ont été apposés sur les tombes et un plan du cimetière a été affiché à l'entrée.

Pour qu'une concession funéraire puisse faire l'objet d'une reprise, il faut qu'elle ait plus de 30 ans, que la dernière inhumation ait été faite il y a plus de 10 ans et qu'elle soit à « l'état d'abandon ».

La constatation de cet « état d'abandon » et la rédaction d'un procès-verbal constituent la première étape.

Une recherche des descendants est alors engagée et les familles connues prévenues par courrier. Pour les descendants ou successeurs des concessionnaires dont la résidence n'est pas connue, un affichage est fait à la mairie et à la porte du cimetière.

Des petits panneaux sont ensuite « piquetés » sur l'emplacement précis des concessions faisant l'objet de cette procédure de reprise et invitent les familles concernées à se manifester à la mairie si elles souhaitent les conserver.

Le choix a été fait de commencer par les concessions en « terre nue » ne présentant aucun nom et peu de signe visible de tombe.

Un délai de un à trois ans est nécessaire pour constater un « état d'abandon permanent ». Dès lors, un nouveau procès-verbal est dressé et la décision de reprise actée. Une exhumation des restes des personnes est alors effectuée ainsi que l'enlèvement éventuel des matériaux des monuments et des emblèmes funéraires. Les emplacements libérés pourront alors faire l'objet de nouvelles attributions.



Nous faisons appel à la mémoire collective du village pour tout renseignement pouvant nous être utile dans nos recherches des descendants et rappelons, par ailleurs, le devoir d'entretien des concessions qui revient aux familles et non à la commune. Merci de faire les travaux nécessaires qui pourraient éventuellement vous être signalés.

21 JUIN 1944 – 21 JUIN 2024

En 1944, en Périgord, la résistance contre l'occupation allemande monte en puissance, les petits groupes de maquisards joignent leurs forces. Les Allemands, eux, deviennent de plus en plus violents. A partir de février 1944 les militaires peuvent utiliser une violence sans limite contre les résistants et tout ceux qui les soutiennent.

Le 6 juin, le débarquement des troupes alliées en Normandie, le moment tant attendu ! Partout en France on demande aux résistants de ralentir les divisions allemandes qui doivent rejoindre leurs camarades en Normandie.

La Division Bode (11^e Panzer Division) passe par le Périgord. Dès le 10 juin il y a des confrontations entre les militaires et les maquisards. Les résistants sont repoussés jusqu'à Mouleydier. Avec des renforts de plusieurs groupes des alentours, ils font face à plusieurs attaques des Allemands. Mais le 21 juin ceux-ci attaquent de nouveau, lourdement armés, et avec un appui aérien d'observation. Dès 5h30 le village est la cible des chenillettes, mitrailleuses, mortiers et canons. A la fin de la matinée Mouleydier brûle...

Les maquisards à Pressignac-Vicq s'occupent des blessés qui ont échappés aux enfers de Mouleydier. Informé par un avion mouchard, une partie des blindés allemands continue vers Pressignac, à la recherche de résistants. A la fin de l'après-midi Pressignac brûle aussi ; les combattants n'ont pu résister à la violence allemande.

Quatre civils et cinquante-deux maquisards ont perdu la vie ce 21 juin 1944. Parmi eux Robert Lamarque, fusillé à Mouleydier. Il habitait au Roucou, à Sainte Foy de Longas,

Chaque année une commémoration est organisée par les communes qui ont perdu des habitants pendant cette horrible journée (Mouleydier, Pressignac-Vic, Lalinde, Cause de Clérans, Liorac sur Louyre, Val de Louyre et Caudeau, Mauzac et Grand Castang, Sainte Foy de Longas) la liste n'est pas complète, je pense !!

En 2024, pour les 80 ans de ces faits, une grande cérémonie a eu lieu au monument de Mouleydier, en présence du sous-préfet et des sénateurs.

Le 23 juin une autre commémoration a été organisée au Maquis de Durestal, un haut-lieu de la résistance à Cendrieux. Le préfet et les sénateurs ont posé des gerbes, et Fernand Demay a été décoré. Une délégation de Sainte Foy de Longas était présente aux deux événements.

80 ans de la fin de la Seconde Guerre Mondiale

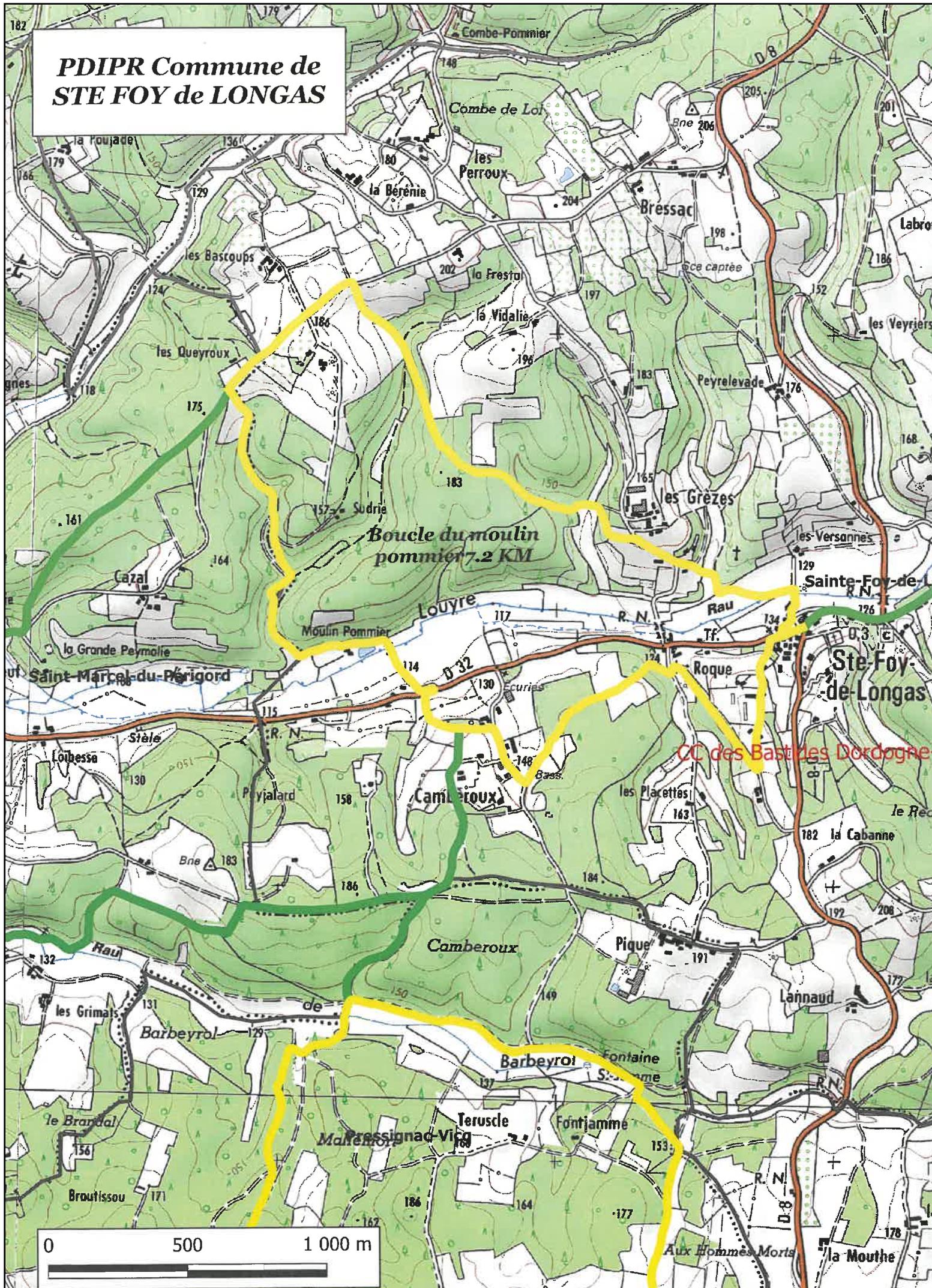
Cette année nous fêterons les 80 ans de la fin de la guerre 1939 – 1945. Pour cet anniversaire nous voulons retracer ce qui s'est passé ici, à Sainte Foy de Longas et les communes alentours.

Si vous avez des éléments qui peuvent être intéressants pour ce projet, merci de contacter la Mairie. S'il s'agit de photos ou de documents, nous pouvons les scanner et vous les redonner tout de suite.

Les résultats de nos recherches seront présentés à la commémoration du 8 mai 2025.

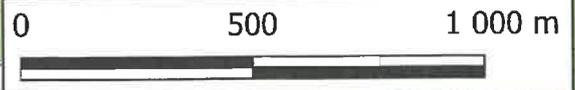


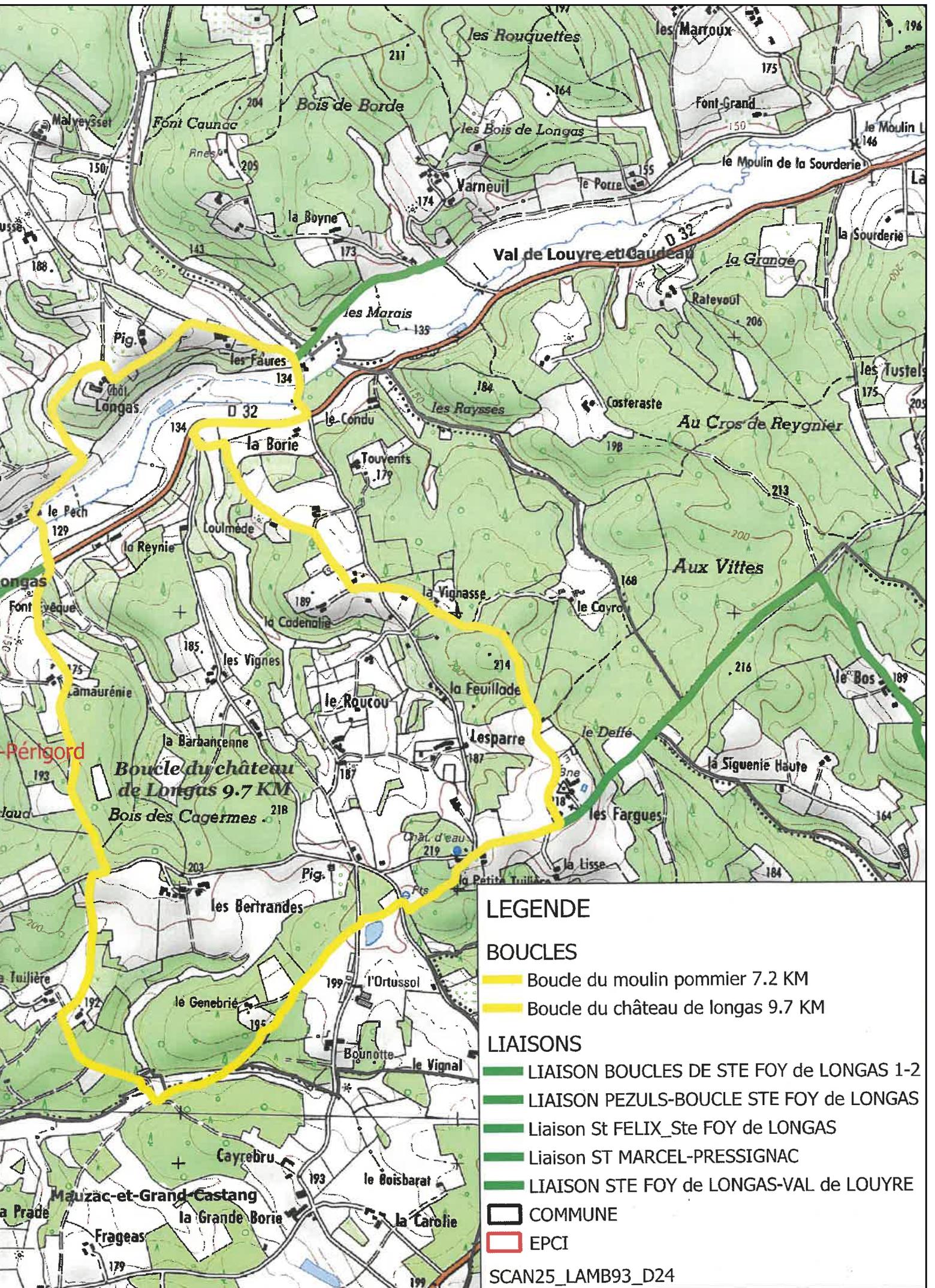
**PDIPR Commune de
STE FOY de LONGAS**



**Boucle du moulin
pommier 7.2 KM**

CC des Bastides Dordogne







FIDÉSIADÉS 2019

Du 23 au 25 août 2019 les Foyens et Fidésiens venus de toute la France ont (re)découvert l'hospitalité périgourdine : 300 personnes se sont rassemblées dans notre village pour les Fidésiales !

Pendant des mois une trentaine de bénévoles ont travaillé pour préparer le programme et les repas. Environ 80 canards gras ont été transformés en magrets, confits et rillettes, les chasseurs ont désossé deux biches accidentées pour le civet et une équipe artistique a créé des décorations partout dans le village.

Les samedi et dimanche matins des visites étaient proposées aux participants (sur réservation), pour découvrir la ville de Bergerac, les truffières de notre commune, le Maquis de Durestal à Cendrieux, le Barrage EDF de Tuilières, l'élevage de canards du Lac Noir, la Ruche de Marandou (miel) ou encore l'élevage de sangliers à Mortemart. Pour les amateurs de marche, il y avait une randonnée de 8 km dans la commune et pour ceux qui préféraient rester à l'ombre, il y avait une conférence sur les chevaliers et les troubadours périgourds dans l'église.



Samedi après-midi il y avait un marché autour de l'église, où tous les Sainte Foy de France pouvaient présenter leur commune et vendre des produits de leurs régions : du sel, des vins, des fromages, des gâteaux, du lin.... La Salle des Fêtes et l'église étaient devenues le décor d'une exposition sans précédent de l'art local.

Pas de rencontre sans repas ! Pour ces Fidésiales, la cour d'école était devenue la salle à manger pour plus de 300 convives ; Ils ont goûté les plats phares du Périgord : foie gras, salade périgourdine, melon au Monbazillac, confit de canard, magret de canard, civet de biche, pommes de terres





sarladaises, fromages de Fromarsac et fromage hollandais, gâteau aux fraises, gâteau aux noix, tarte aux pommes.... Ils sont rentrés gavés !

Samedi soir un bout de théâtre de Cyrano de Bergerac, par deux élèves du collège de Bergerac. Et Léon et fils qui ont réussi à faire danser et chanter tous les participants (visiteurs et bénévoles !), une ambiance magnifique !

La semaine après les Fidésiades nous avons reçu de nombreuses messages et photos : tous les participants étaient enchantés par ce week-end passé en Périgord, et surtout impressionnés par l'efficacité et l'enthousiasme de l'équipe de 80 bénévoles. Une très belle réussite.

Grâce à ces nombreux bénévoles, aux sponsors qui ont donné généreusement et aux agriculteurs qui nous ont aidé avec leur matériel et leurs réseaux (canards, pain et fromage), nous sommes un des rares villages à avoir clôturé le bilan avec un solde positif. Cet argent sera investi dans du matériel pour la salle des fêtes et dans des projets pour soutenir la vie associative de notre commune.



Le Comité d'Organisation des Fidésiades remercie tous les bénévoles et tous les sponsors qui ont rendu possible cette très belle expérience.

Le Comité d'Organisation des Fidésiades 2019

Mehdi HERBADJI, président
Gérard VESCOVO, vice-président
Laurette RUAUD, trésorière
Maaike DELMARES, secrétaire



FIDÉSIADES 2020 À 2024

L'épidémie de Covid-19 a empêché la manifestation des Fidésiaades de se tenir pendant 2 années consécutives : en 2020 et 2021.

Sainte Foy de Peyrolières (à l'ouest de Toulouse) a repris le flambeau en musique en 2022, sous le son des bandas. Des visites aussi diversifiées qu'une péniche entièrement consacrée à la violette, un «Carillon de la Bastille», la maison du créateur du «Petit Larousse Illustré», Claude Augé, ou un musée du chocolat, nous ont été proposées, pour notre plus grand plaisir.

La réunion des « Sainte Foy de France » s'est déroulée en 2023 à **Sainte-Foy-les-Lyon**.

Puis, en 2024, c'est à **Sainte Foy d'Olonne**, près des Sables-d'Olonne, que nous avons fait escale avec visite de la ville de départ du Vendée Globe, des salines et, entre autres, du très joli quartier historique de La Chaume.

Notre commune y fut représentée par une délégation d'une vingtaine de personnes véhiculés en 2 mini-bus et voitures personnelles.





Le rendez-vous est déjà pris pour cette année à **Conques en Rouergue** les 22, 23 et 24 août prochains.

N'hésitez pas à vous joindre à nous pour profiter, à coup sûr, d'un moment de convivialité exceptionnel, accompagné de la découverte de la gastronomie locale et des sites remarquables environnants.

LE COMITÉ DES FÊTES

UN ACTEUR CLÉ DE LA CONVIVIALITÉ AU VILLAGE

Depuis plusieurs années, le Comité des Fêtes s'efforce de créer des événements conviviaux permettant de rassembler la population du village dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Des événements pour tous

Parmi les activités proposées, les repas communautaires cuisinés par les bénévoles rencontrent toujours un grand succès. Ces moments de partage, toujours accompagnés de bonne humeur, sont l'occasion de découvrir des plats traditionnels ou originaux, tout en favorisant les échanges entre les habitants.

Le Comité des Fêtes organise également des mini-conférences avant chaque repas autour de sujets variés : la présentation des métiers et des activités locales, des thématiques culturelles, ou encore des discussions sur des sujets d'actualité. Ces rendez-vous sont un véritable point de rencontre, permettant à chacun d'enrichir ses connaissances tout en contribuant à dynamiser la vie du village.

Des événements à succès et de nouveaux projets

Le Comité des Fêtes entend bien maintenir les événements qui ont fait son succès au fil des années. L'association se donne également pour mission d'élargir son public, notamment en attirant plus de jeunes du village. C'est dans cette optique que de nouveaux projets sont régulièrement réfléchis et mis en place.

Rejoindre l'association

Si vous souhaitez participer à l'organisation de ces événements ou simplement contribuer à la vie du village, n'hésitez pas à rejoindre l'association ! Votre présence et vos idées seront les bienvenues.





LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers habitués des manifestations de Sainte Foy.

Nous avons le plaisir de vous informer qu'un nouveau bureau a été élu au sein de l'Association foyenne. En tant que nouveau président, je tiens à vous adresser un message de continuité et de remerciements.

Tout d'abord, permettez-moi de saluer chaleureusement le travail exceptionnel accompli par Maaïke, notre ancienne présidente. Son dévouement, son énergie et sa vision ont grandement contribué à faire de notre association un acteur clé de la vie de notre village. Nous la remercions sincèrement pour tout ce qu'elle a fait.

En tant que nouveau président et avec toute l'équipe d'organisation, nous souhaitons poursuivre sur cette même dynamique, en maintenant les événements et projets qui ont toujours fait le succès de l'Association Foyenne. À ce titre, nous conservons bien évidemment nos cantines, le dernier vendredi de chaque mois, précédées de leurs mini-conférences ainsi que tous les grands événements qui vous sont chers :

CALENDRIER 2025

- COUSCOUS ROCK**
Samedi 24 MAI
- SOIRÉE MOULES-FRITES**
Vendredi 26 SEPTEMBRE
- MARCHÉ DE NOËL**
Samedi 13 DÉCEMBRE
et sa crèche vivante
- SOIRÉE CHOUCROUTE**
Samedi 25 OCTOBRE
- FÊTE ANNUELLE**
Samedi 19 JUILLET

Notre objectif est de multiplier les rencontres conviviales au sein de notre village.

Nous comptons sur votre soutien et votre participation pour faire de ces moments un véritable succès. L'Association Foyenne doit continuer à être un lieu de partage, de solidarité et de convivialité pour tous.

Je reste à votre disposition pour toute question ou suggestion et vous invite à nous rejoindre pour nos prochains événements, mais aussi, si vous le souhaitez, participer à leurs organisations. Ensemble, nous continuerons à faire vivre notre belle association que beaucoup de communes nous envient.

Au plaisir de vous retrouver très bientôt.

Victor, Maaïke, Antoine, Valérie, Gérard, Christian, Claudine (secrétaire), **François** (trésorier), et **Mehdi** (président)

L'AMBROISIE, TOUS CONCERNÉS



L'ambrosie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante colonisant différents milieux : les parcelles agricoles, les zones de chantier, les bords de route, les bords de cours d'eau...

Les pollens de l'ambrosie sont très allergisants. La période de risque pollinique fort concernant cette plante s'étire habituellement de début août à fin septembre.

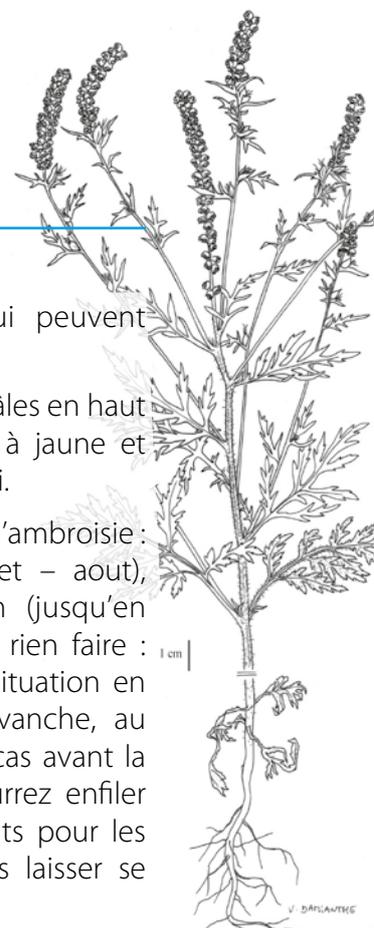
La Dordogne a été le 29^e département français à prendre un arrêté préfectoral pour lutter contre l'ambrosie, en mai 2018. Ce texte oblige « propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants » à détruire les plants. Il s'agit d'éliminer la plante avant sa floraison estivale, qui débute en juillet.

Tiges velues et dressées qui peuvent devenir rougeâtres en été.

Inflorescence en épis : fleurs mâles en haut de l'épi de couleur vert pâle à jaune et fleurs femelles à la base de l'épi.

Si vous avez repéré des plants d'ambrosie : en période de floraison (juillet – août), mais aussi après la floraison (jusqu'en septembre), il ne faut surtout rien faire : le risque serait d'aggraver la situation en répandant les graines. En revanche, au printemps suivant et en tout cas avant la floraison (fin juillet), vous pourrez enfiler des gants et arracher les plants pour les amener en déchetterie ou les laisser se dégrader naturellement au sol.

Hors de chez vous, si vous constatez la présence de l'ambrosie sur notre territoire, signalez-la au cantonnier, au maire ou au référent Ambrosie (Céline Lascaux).



Une plante au pollen **dangereux** pour la santé



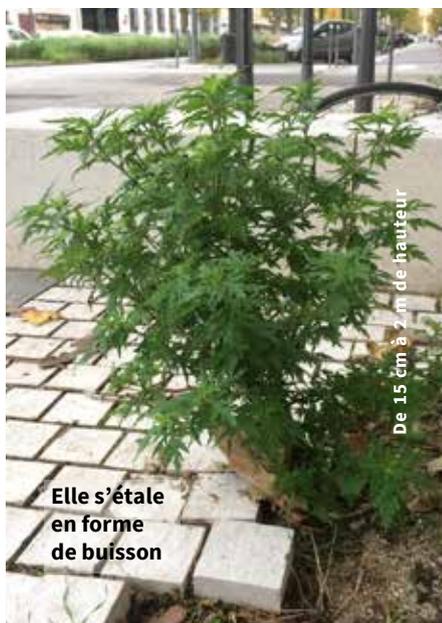
Flleurs mâles sur le long de l'épi



Tige velue verte à rougeâtre



Feuille profondément découpée



De 15 cm à 2 m de hauteur

Elle s'étale en forme de buisson

Son aspect aux différents stades



Plantule
Avril-Juin

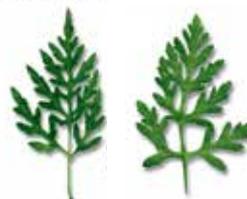


Stade végétatif
Mai-Juillet



En fleur
Août-Septembre

Signes particuliers



- Feuille du même vert sur les deux faces
- Pas d'odeur quand on la froisse

Risques de confusion

Armoise commune

- Face inférieure de la feuille couleur gris argenté
- Odeur quand on la froisse

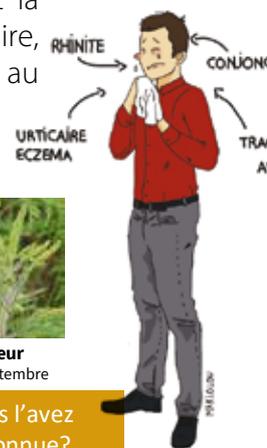


Armoise annuelle

- Feuille finement découpée
- Odeur quand on la froisse



©Fried - ANSES



Vous l'avez reconnue?

Détruisez-la

et signalez-la sur

www.signalement-ambrosie.fr



Plus d'infos :

www.ambrosie-risque.info



Plusieurs critères permettent de reconnaître cette plante :

Feuilles très découpées et de couleur verte des deux côtés et qui n'ont pas d'odeur quand on les froisse (pour ne pas confondre avec l'armoise commune, qui a une face inférieure blanchâtre ou grisâtre et qui dégage une odeur).



Pour en savoir plus : ambrosie.info

LE FRELON ASIATIQUE, UN VÉRITABLE DESTRUCTEUR

L'IDENTIFIER

Dès les premiers beaux jours, les femelles fécondées qui étaient cachées sortent et se nourrissent abondamment avant de construire leur premier nid (nid primaire) et de pondre leurs premiers œufs.

Plus tard dans la saison la reine et ses ouvrières construiront un autre nid (nid secondaire) que l'on peut voir à la cime d'un arbre dans une haie, dans une grange etc.



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)



Ce nid consommera en moyenne 11 Kg d'insectes, dont 30 % d'abeilles.

AU PRINTEMPS

Vous pouvez aider à combattre le frelon en piégeant les reines de février à fin mai afin qu'elles ne confectionnent pas ces nids si dangereux pour notre biodiversité. La commune met à la disposition de chaque foyer un piège à cloche.



EN ÉTÉ ET EN AUTOMNE

La détection des nids est très importante. Vous découvrez un nid dans un arbre, dans une haie, un bâtiment...

En aucun cas vous essayez d'agir seul. Il est bien trop dangereux de vouloir le détruire soi-même. **Signalez-le à la mairie**, nous contacterons une entreprise et prendrons en charge la destruction.

Protégeons
les abeilles



ADRESSAGE

L'adressage de la commune est terminé !



Après les échanges que nous avons eu lors de la réunion publique, le choix a été fait de conserver les noms de lieux-dits dans les noms de rue quand cela était possible.

Les panneaux de rue ont été installés par l'équipe municipale.

Quelques numéros sont encore en attente d'être récupérés à la mairie par leurs propriétaires.

N'oubliez pas de venir les chercher et de les installer rapidement car la pose des numéros reste à la charge des usagers et facilite grandement le travail de la poste, des livreurs et des secours. Merci d'indiquer vos noms et n° de maison sur vos boîtes aux lettres. Si vous le souhaitez des autocollants « STOP PUB » sont à votre disposition gratuitement à la mairie (surtout pour les résidences secondaires, en effet, lorsqu'il y a trop de vieilles publicités cela peut être un indice pour les cambrioleurs).

CITY STADE

Suite à l'arrivée de jeunes ménages avec enfants, le besoin de création d'un espace commun de sport et de détente sur la commune s'est fait sentir.

C'est pourquoi la mairie a demandé l'avis des habitants de la commune sous forme de sondage. La participation a été significative avec 57 retours, une courte majorité se dégage en faveur du projet avec toutefois l'aspect financier comme inquiétude, c'est pourquoi il faut que le projet soit retravaillé.

Plusieurs dossiers de subventions ont été déposés. Les premiers retours n'étant pas à la hauteur de nos espérances, la chasse aux aides continue.

Il est vrai que la proposition portait sur un terrain multi sport, mais l'intérêt est surtout de proposer un endroit où créer du lien. Pour ce faire le souhait est de réunir des espaces de sport (padel, volley, panneau de basket, table ping-pong ou autre) avec des espaces détentes (terrain de boule, balançoire pour petits et grand, espace pique-nique ombragé, barbecue ou autre).

Il est très intéressant de voir que les avis favorables au projet mettent en lumière qu'autant les enfants que les adultes et retraités souhaitent profiter de cet espace de loisir(s).

C'est un projet encore en réflexion pour lequel toutes les idées sont bonnes à entendre et discuter, et tous les habitants peuvent soumettre leurs suggestions à la Mairie.

ACCA DE SAINTE FOY DE LONGAS

Les 34 membres de l'Association Communale de Chasse Agréée vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2025.

La saison cynégétique 2024 – 2025 est en cours et se déroule dans le respect de nos différents partenaires sans incident.

Les prélèvements sanglier, seul animal qui pose problème, sont supérieurs aux autres années.

La gestion et la surveillance sanitaire des autres espèces chassables, cerfs, chevreuils, renards, blaireaux ne permettent pas de signaler des anomalies.

Nos efforts concernant la protection des cultures (fourniture, pose et dépose de 60 km linéaire de clôtures par nos soins) semblent produire de bons résultats.



Nous rencontrons tous les propriétaires afin d'intervenir pour ne pas laisser les animaux s'implanter (sangliers, cervidés) et causer des dégâts à la périphérie.

Enfin nous souhaitons une chasse conviviale et de partage dans le respect de tous.

Le bureau de l'ACCA



RAPPEL CRÉATION

La Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord : CCBDP regroupe 5 anciennes intercommunalités (entre Dordogne et Louyre, Bassin Lindois, Monpaziérois, Buisson de Cadouin, et Pays Beaumontois) elle est mise en place depuis le 2013 par décision préfectorale.

Elle est composée de 47 communes, 19 223 habitants et représente une superficie de 665,7 km².

. 47 km séparent St Félix de Villadeix de Biron (commune la plus à l'est).



PLUI-H

- ▶ La commune de Ste Foy de Longas était dotée jusqu'à présent d'une carte communale qui définissait les zones urbanisables et des zones non urbanisables.
- ▶ La CCBDP ayant la compétence « Urbanisme » a piloté la création du PLUI avec le concours d'un cabinet d'expertise spécialisé dans ce domaine.
- ▶ Le PLUI-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) élaboré à l'échelle de la communauté de communes devait être compatible avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial).
- ▶ Ce PLUI- H définit les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N). Il fixe pour chaque zone les règles d'urbanisation. Ces zones U et AU , doivent entrer dans un cadre contraint par la réglementation et le SCOT du bergeracois.
- ▶ Après de multiples études , rapports , enquêtes , réunions , chaque commune a pu définir des zones urbanisables en fonction des demandes individuelles et des contingences réglementaires actuelles. Ce zonage communal cohérent n'a pas été forcément retenu par les instances officielles et les nombreux organismes qui décident de notre environnement. Ces organismes départementaux (DDT, CDEPNAF, etc.) ont largement amputés nos capacités de développement en matière de construction ou de réhabilitation de bâtiments anciens contre l'avis des élus locaux.
- ▶ L'élaboration de ce PLUI commencée il y a 4 ans et pilotée par le cabinet d'étude et le service « Urbanisme » de la CCBDP a trouvé son terme avec le vote d'une délibération en conseil communautaire validant ce projet définitif le 26 novembre 2025.
- ▶ Début Janvier 2025 , ce PLUI est exécutoire et remplace les anciennes cartes communales.
- ▶ La commune de Ste Foy, comme d'autres communes, a donc vu ses capacités d'évolution immobilière très fortement impactée avec une perte de près de 80% de son territoire urbanisable.
- ▶ Tout nouveau projet d'aménagement ou de construction devra dorénavant respecter les nouvelles directives d'urbanisme et d'environnement.
- ▶ Le dossier complet de ce PLUI valable pour les 10 prochaines années est consultable sur le site de la CCBDP.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Le SCOT est l'outil de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle du Bergeracois en ce qui nous concerne. Le SCOT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques publiques, notamment le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).



Il a été approuvé par le comité syndical du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois en date du 30 septembre 2020. Sainte-Foy-de-Longas fait partie du sous-secteur « Dordogne » au sein du secteur rural CC DES BASTIDES DORDOGNE PERIGORD pour lesquels les objectifs de développement ont été ainsi définis :

| Organisation du développement échéance SCOT (horizon 2038/2040) | DECOMPOSITION DES COMMUNES RURALES | | Dimensionnement à l'échelle d'un PLUI (10 ans) | DECOMPOSITION DES COMMUNES RURALES | |
|---|---|--|--|---|--|
| | Besoin en logements pour satisfaire les besoins liés à croissance démographique | Foncier maximum à consommer (en ha) | | Besoin en logements pour satisfaire les besoins liés à croissance démographique | Foncier maximum à consommer (en ha) |
| Communes rurales sur le territoire de la CAB | 1 300 | 160 | Communes rurales sur le territoire de la CAB | 650 | 80 |
| Secteur Nord (19%) | 247 | 30 | Secteur Nord (19%) | 124 | 15 |
| Secteur Est (53%) | 689 | 85 | Secteur Est (53%) | 345 | 43 |
| Secteur Sud-Ouest (28%) | 364 | 45 | Secteur Sud-Ouest (28%) | 181 | 22 |
| Communes rurales de la CCBDP | 1 020 | 128 | Communes rurales de la CCBDP | 510 | 64 |
| Secteur Dordogne (58%) | 592 | 74 | Secteur Dordogne (58%) | 296 | 37 |
| Secteur Sud (42%) | 428 | 54 | Secteur Sud (42%) | 214 | 27 |
| Communes rurales de la CC Portes Sud Périgord | 550 | 69 | Communes rurales de la CC Portes Sud Périgord | 275 | 35 |
| Secteur Eymet | 360 | 46 | Secteur Eymet | 190 | 24 |
| Secteur Issigeac | 171 | 21 | Secteur Issigeac | 85 | 11 |

 Pour en savoir plus : www.scot-bergeracois.com



EXPOSITION DE PEINTURES ET DESSINS À SAINTE FOY DE LONGAS

▼ Denis Boyeldieu

Le week-end du 3 et 4 juin 2023 a eu lieu, dans la salle des fêtes de notre village, une exposition du groupe d'artistes amateurs de l'atelier de Couze-Saint-Front, associée à la présentation du travail d'artistes locaux.

Pastels, aquarelles, huiles, mosaïques, céramiques, batiks, les techniques étaient aussi variées que les thèmes : paysages, portraits, natures mortes, nus, faune et flore, pour notre plus grand plaisir visuel...

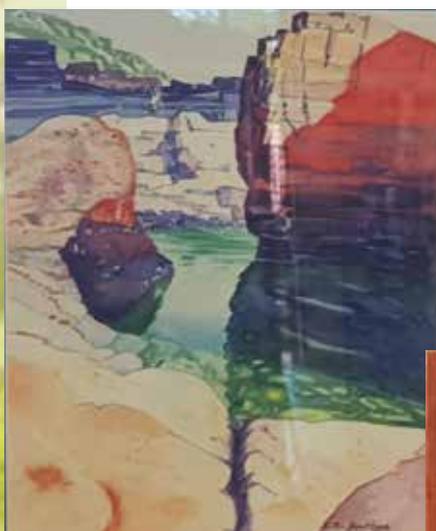
Une démonstration de pratique du pastel a pu être réalisée par **Stéphane Voyneau**, président de l'atelier associatif, le dimanche après-midi, sous le préau de l'ancienne école.

Ce fut un beau moment de rencontre et d'échange.

La bonne fréquentation de l'événement nous amène à réfléchir à d'éventuelles futures expositions.

Alors, si, vous aussi, vous avez une âme d'artiste et que vous souhaitez partager vos dernières réalisations, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.

A vos pinceaux !

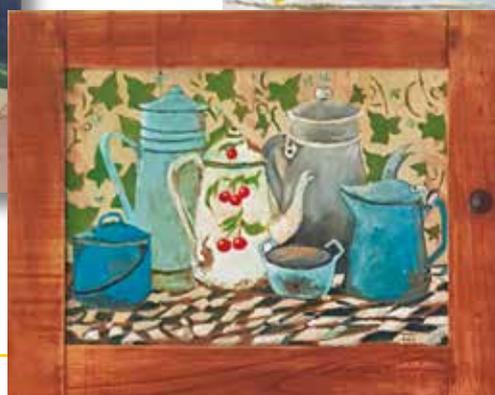


Catherine Azzola ▲

Jeannine
Coustillas
▶



Sylvaine Laville ▼



◀ Truus Rijnders



ÉTAT CIVIL

| NAISSANCES | MARIAGES | DÉCÈS | |
|---|--|---------------------------------------|------|
| | Liliane ROUSSELLE et Manuel PRUD'HOMME le 8 juin | Madeleine LAVILLE le 2 janvier | 2019 |
| | Marie DUPONT et Damien, Benoît BOUYSSOU le 15 août | Jean-Claude COLIN le 13 juin | |
| | | Marius NEURDENBURG le 17 juin | |
| | | Irène DELCOUDERT le 27 novembre | |
| Ulysse LOUBRIAT né le 5 octobre à Sainte Foy | | Maurice DELMARES le 7 mai | 2020 |
| | | Raymond PAILLER le 30 mai | |
| | | Geneviève FONMARTY le 9 juin | |
| | | Denise SCHAAL le 08 juillet | |
| | | André GOUBERT le 30 septembre | |
| | | Geneviève COLIN le 28 novembre | |
| Eva, Rose BOUYSSOU née le 4 mai à Bergerac | | Monique CHASTENET le 23 février | 2021 |
| | | Geertruida MULLER le 11 août | |
| Lino, Francesco, Claude THOMASSIN COFFANI né le 19 novembre à Bergerac | | Thomas COOL le 26 octobre | |
| | | Régis DELCOUDERT le 9 décembre | |
| | | Yvette LESCOUBE le 24 décembre | |
| Emy DELTEIL le 6 mars à Bergerac | | | 2022 |
| Joseph, Léo-Paul BOUYSSOU le 26 mai à Bergerac | | Jean TARDIEU le 16 mars | |
| Ion CUCU le 17 septembre à Bergerac | | | |
| | Valérie MASCARO et Jean-Claude LESCOUBE le 6 mai | Nicolas CLOAREC le 2 juin | 2023 |
| | | Pierre DURAND le 13 septembre | |
| Jacob, Aimé BOUYSSOU le 10 novembre | Elodie CHATELET et Michaël VERHAEGHE le 11 mai | Patrick FAYETTE le 10 février | 2024 |
| | | Christian LOUVIER le 3 juin | |
| | | Viviane TERZIBACHIAN le 28 octobre | |

MEMENTO

MAIRIE : Tél : 05 53 22 72 51
Tél du Maire : 05 53 23 28 04
mairie-stefoydelongas@wanadoo.fr

Ouverture : Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h

Le Maire reçoit le LUNDI de 9 h à 12 h - prendre RDV auprès de la Mairie

| | |
|--|-------------------------------|
| Pompiers | Tél : 18 |
| SAMU | Tél : 15 |
| Gendarmerie | Tél : 17 |
| Gendarmerie – Lalinde | Tél : 05.53.63.56.30 |
| <hr/> | |
| Hôpital - Bergerac | Tél : 05.53.63.88.88 |
| Centre Anti-poison - Bordeaux | Tél : 05.56.96.40.80 |
| Groupe médical - Ste Alvère | Tél : 05.53.22.73.34 |
| Pharmacie - Ste Alvère | Tél : 05.53.22.70.11 |
| Allô Enfance maltraitée | Tél : 119 (N° vert) |
| Sida Info Service | Tél : 0 800.840.800 (N° vert) |
| Drogue Alcool Tabac Info Services | Tél : 0 800.23.13.13 |
| S.S.I.A.D. (<i>Services Soins Infirmiers à Domicile</i>) | |
| Lalinde | Tél : 05.53.27.99.70 |
| C.I.A.S. (<i>Centre Intercommunal d'Action Sociale</i>) | Tél : 05.53.61.19.80 |
| Lalinde | cialalinde@wanadoo.fr |

| | |
|--|--|
| La Poste - Service client | Tél : 3631 |
| Enedis (dépannage) | Tél : 09.72.67.50.24 (gratuit) |
| France Télécom - Orange | Tél : 3900 Service Client ou 09.69.39.39.00 |
| Service des Eaux : RDE 24 Lalinde | Tél : 05.53.24.95.19 |
| SOGEDO (<i>Assainissement non collectif</i>) | Tel : 05.53.29.01.39 |
| France Services Lalinde | Tél : 05.53.73.56.22 |

MEMENTO

| | |
|----------------------------------|--|
| France Travail | Tél : 39 49 www.francetravail.fr |
| Espace Economie Emploi Lalinde | Tél : 118.000 |
| Ecole de Pressignac | Tél : 05.53.24.93.20 |
| Ecole de Mauzac et Grand-Castang | Tél. 05.53.22.55.62 |
| Collège de Lalinde | Tél : 05.53.02.08.50 |
| Transport Scolaire Lalinde SIVOS | Tel : 05.53.73.44.60 |
| Transport Scolaire Bergerac CAB | Tél : 05.53.74.59.74 |
| Météo | Tél : 3250 www.meteofrance.com |
| Déchetterie - Bergerac | Tél : 05.53.57.70.66 |
| Dechetterie - Sauvebœuf | Tél : 05 53 24 03 34 |
| SNCF - Bergerac | Tél : 36 35 ou 05.53.63.53.80 www.voyages-sncf.com |
| S.P.A - Bergerac | Tél : 05.53.73.40.95 |
| Office de Tourisme - Lalinde | Tél : 05.53.61.08.55 www.pays-des-bastides.com |

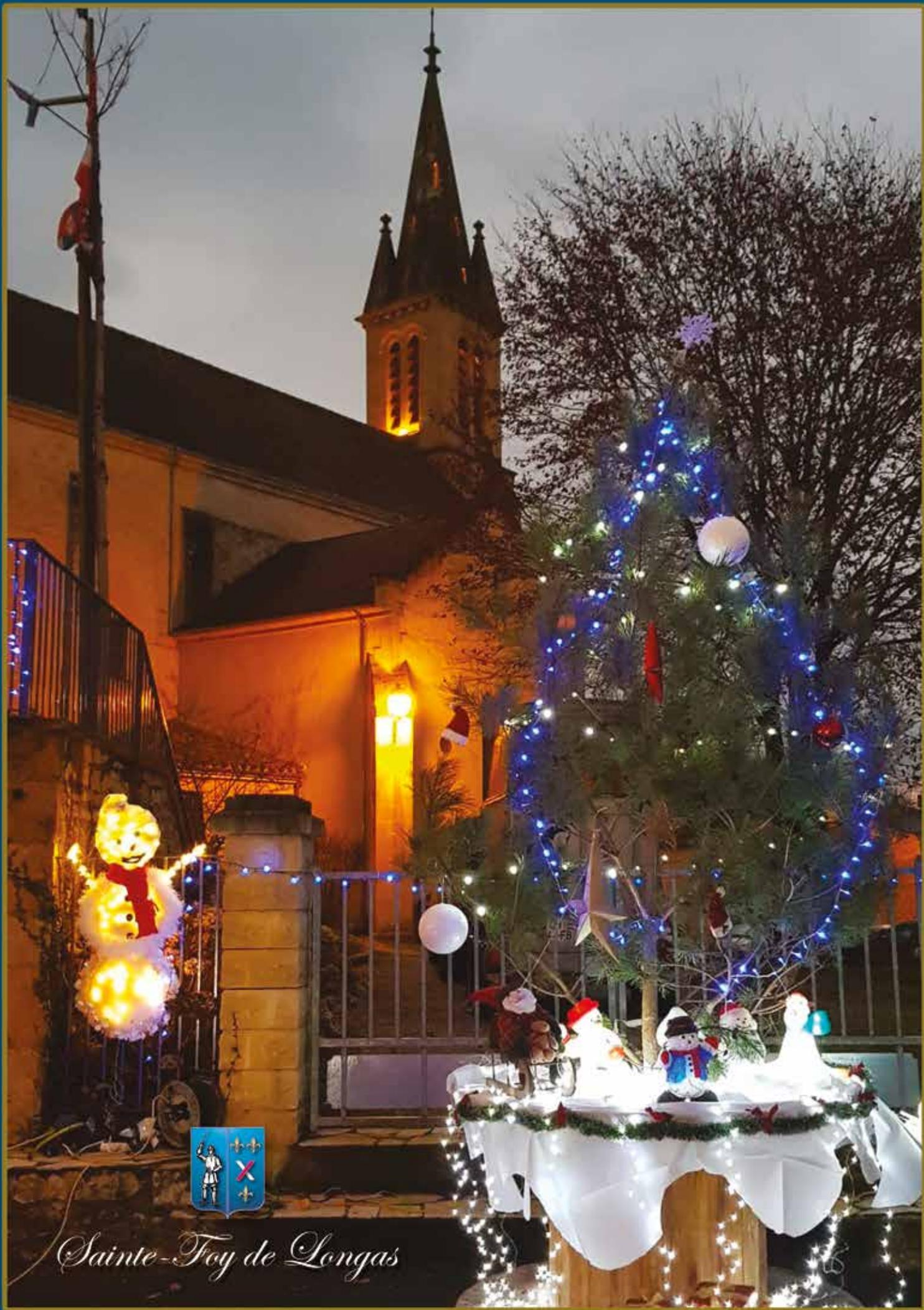
Communauté de Communes « Bastides Dordogne-Périgord »

12 av. Jean Moulin - 24150 LALINDE

Horaires d'ouverture : 08h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Tel : 05.53.73.56.20 - Adresse e-mail : ccbdp@ccbdp.fr

Site internet : www.ccbd.fr



Sainte-Foy de Longas